Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 1er avril 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Gestion St-Paul SENC au 1241-1251, rue Principal Est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs la construction de deux bâtiments accessoires de type remises comportant un mur de 8 mètres et une implantation à une distance de 1,31 et 1,30 mètre avec les limites du terrain pour une habitation multifamiliale dans un projet intégré, ainsi qu'une superficie d'aire d'agrément de 190 mètres carrés;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 14e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général